

Première cause d'accident mortel au travail, le risque routier est un risque professionnel à part entière que l'employeur doit prendre en considération : pour les salariés du régime général, près de la moitié des accidents mortels professionnels sont des accidents de la route.

Conduire, pour se rendre au travail ou pour effectuer une mission d'ordre professionnel, expose à un risque d'accident.

Dirigeants du secteur public ou d'entreprises privées, commerçants, artisans, ... tous sont concernés et responsables de la sécurité de leurs employés.

### LE RISQUE ROUTIER : MISSION ET TRAJET

Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail. Dans un accident de mission, la responsabilité pénale du collaborateur peut être engagée en cas d'infraction au Code de la route ou d'accident corporel qu'il aurait occasionné. Mais la responsabilité pénale et civile de l'employeur peut aussi être engagée s'il est établi un manque de prévention de sa part.

Un accident de trajet est un accident qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel. La loi l'assimile à un accident du travail, mais du fait de la nature non professionnelle du déplacement, la prévention du risque trajet ne dépend pas d'une obligation légale. La mise en œuvre d'un plan de prévention doit être le résultat d'une volonté partagée entre l'employeur et son collaborateur.

L'employeur est juridiquement responsable de la sécurité et de la santé de tous ses employés (CDI, CDD, intérimaires, apprentis...).

### EN SAÔNE-ET-LOIRE EN 2018

# 19

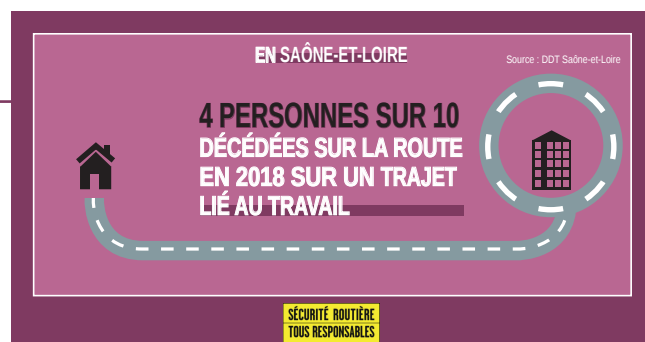
## TUÉS

dans 15 accidents où l'un des conducteurs était en trajet professionnel ou en déplacement domicile-travail.

### UN RISQUE À ÉVALUER

Le risque routier doit être évalué au même titre que tout autre risque présent et doit faire l'objet d'un plan d'action pour réduire l'exposition aux risques des travailleurs concernés :

- Procéder à un état des lieux qui doit comporter :
  - Une évaluation socio-économique : kilométrage parcouru, consommation des véhicules, ...
  - Une analyse des accidents routiers pour comprendre les causes à l'origine de l'accident
  - Une évaluation de l'existant mis en place dans la structure.
- Évaluer le risque routier
- Définir un plan d'action pertinent pour mieux le prévenir.



## RISQUE MISSION : 4 DOMAINES DE PRÉVENTION

### 1 MANAGEMENT DES DÉPLACEMENTS

→ Exemples :

- Réduire le nombre et la fréquence des déplacements,
- Développer le co-voiturage,
- Favoriser la prise de repas sur place,
- Limiter le fractionnement des prises de poste,
- Inciter les employés à l'usage des transports collectifs,
- Développer le télétravail pour limiter le risque trajet,
- Privilégier les modes de transport collectif ou modes doux, ...

### 2 MANAGEMENT DES VÉHICULES

→ Exemples :

- Équiper en matériel de sécurité les véhicules,
- Assurer la maintenance et l'entretien des véhicules,
- Aménager le véhicule pour le transport des charges en toute sécurité, ...

### 3 MANAGEMENT DES COMMUNICATIONS

→ Exemple :

- Établir des règles de communication pendant les temps de conduite afin de bannir l'usage du téléphone au volant, ...

### 4 MANAGEMENT DES COMPÉTENCES

→ Exemple :

Former et sensibiliser pour réduire le risque routier,...

## RISQUE TRAJET : 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

### 1 ÉVITER LES RISQUES

→ Exemple : en limitant et rationalisant les déplacements, ...

### 2 ÉVALUER LES RISQUES qui ne peuvent pas être évités

→ Exemple : fréquence d'utilisation du véhicule, temps, rythmes et cadences de travail, ...

### 3 COMBATTRE LES RISQUES À LA SOURCE

→ Exemple : mise à disposition de véhicules adaptés, bien entretenus, ...

### 4 ADAPTER LE TRAVAIL À L'HOMME (...), RÉDUIRE LES EFFETS DE CELUI-CI SUR LA SANTÉ

→ Exemple : en tenant compte des différences interindividuelles lors de l'achat/location d'un véhicule, ...

### 5 TENIR COMPTE DE L'ÉTAT D'ÉVOLUTION DE LA TECHNIQUE

→ Exemple : intégration de dispositifs de sécurité dans les véhicules tels que airbags, ABS, ESP, régulateur/limiteur de vitesse, ...

### 6 REMPLACER CE QUI EST DANGEREUX par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux

→ Exemple : en privilégiant les modes de transport en commun, ...

### 7 PLANIFIER LA PRÉVENTION

→ Exemple : en préparant les déplacements et en tenant compte des aléas routiers, météo, travaux, temps de pause, ...

### 8 PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

→ Exemple : en aménageant les véhicules utilitaires légers avec des cloisons séparant l'habitable des marchandises, ...

### 9 DONNER LES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES AUX TRAVAILLEURS

→ Exemple : des consignes de sécurité, ...

## CONTACT

Direction Départementale  
des Territoires (DDT)  
Coordination Sécurité routière  
[ddt-srtic@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-srtic@saone-et-loire.gouv.fr)